

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-94	8.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026
32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

**OPAH-RU FLERS 2027-2029
REGLEMENT D'AIDES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Armelline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Pauline DUCHESNE	Armelline SALLIOT	Ensemble de la séance
	Emmanuelle BERGOT	Stéphane BÉNIS	
	Tâm NGUYEN	Agathe VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par

François LEPRINCE

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Voirie – Habitat – Patrimoine		2	30.09.2026	2	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		2	30.09.2026	8	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				12	2026-94

OBJET	OPAH-RU FLERS 2027-2029 – REGLEMENT D'AIDES
-------	---

NM/EA

Chers Collègues,

Par délibération du 8 octobre 2026, le Conseil communautaire de Flers Agglo a approuvé le lancement d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur la commune de Flers pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029, à travers l'approbation d'une convention conclue avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Cette nouvelle opération s'inscrit dans la continuité de l'OPAH-RU engagée en 2024 et conserve le même périmètre d'intervention.

Afin de favoriser l'installation de nouveaux ménages dans le centre-ville de Flers et de contribuer à la réhabilitation du parc de logements privés, la Ville de Flers souhaite reconduire son aide à l'accession à la propriété.

Au regard du retour d'expérience de l'OPAH-RU en cours, les modalités d'attribution de cette aide ont été revues afin de les adapter aux besoins constatés et aux évolutions des dispositifs nationaux.

Le projet de règlement d'intervention des aides de l'OPAH-RU de Flers 2027-2029, présenté au Conseil communautaire de Flers Agglo lors de sa séance du 8 octobre 2026, regroupe l'ensemble des aides financières mobilisées par Flers Agglo et la Ville de Flers. Il comprend 7 fiches d'intervention, dont la fiche n°4 relative à l'aide à l'accession à la propriété financée par la Ville de Flers, qui fait l'objet de la présente délibération.

Les principales caractéristiques de l'aide accession à la propriété sont les suivantes (fiche n° 4) :

Bénéficiaires	Futurs propriétaires occupants d'un logement de plus de 15 ans à réhabiliter, sans condition de ressources et quelle que soit leur commune d'origine.
Objectif prévisionnel	6 logements sur 3 ans
Montant de l'aide	Aide 5.000 € par logement
Enveloppe prévisionnelle	30.000 € sur la durée de l'OPAH-RU : 2027-2029

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2025	2026-94	8.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Les principales évolutions du dispositif sont les suivantes :

- Élargissement du public bénéficiaire, quelle que soit la commune d'origine des ménages
- Adaptation de la durée minimale d'occupation du logement, portée de 6 à 3 ans, en cohérence avec les engagements prévus par l'Anah
- Élargissement des projets éligibles, avec la possibilité de soutenir les projets comportant des travaux de rénovation énergétique d'un montant minimal de 15.000 € HT et/ou des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie d'un montant minimal de 6.000 € HT
- Assouplissement des modalités de versement de l'aide, avec la possibilité de solliciter un acompte dans les conditions prévues par le règlement.

L'attribution et le versement de cette aide « accession à la propriété » s'inscrivent dans le cadre défini par le règlement d'intervention annexé à la présente délibération et s'effectuent dans la limite des crédits inscrits au budget.

Les aides de Flers Agglo et de la Ville de Flers peuvent être cumulées entre elles, ainsi qu'avec les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et des autres partenaires, dans le respect des plafonds de financement en vigueur.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** le règlement et modalités d'attribution de l'aide à l'accession à la propriété financée par la Ville de Flers dans le cadre de l'OPAH-RU de Flers 2027-2029 ci-annexé.
- 2 – S'ENGAGER** à inscrire les crédits suffisants chaque année jusqu'en 2029.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GAUCHÉ

Jean-François BRISSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20261012-2026-94-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026